

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

DOCUMENT A COMPLETER ET A DEPOSER EN MAIN PROPRE AU SERVICE PÔLE FAMILLE

Par l'un des parents ou administrateur légal muni de sa pièce d'identité.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom : Sexe : M F




Né(e) le / /

Lieu de naissance (commune et numéro du département) :

Etablissement scolaire fréquenté + Ville :

FAMILLE DE L'ENFANT

En cas de séparation, il est indispensable de renseigner les adresses des 2 administrateurs légaux.

	PERE	MERE
NOM		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Situation de famille	Marié <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	Mariée <input type="checkbox"/> Séparée <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsée <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/>
Adresse		
Code postal		
Ville		
 domicile		
 portable		
 travail		
Profession		
Employeur (nom + ville)		
Mail		
Autorité parentale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si non, nous fournir le justificatif correspondant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si non, nous fournir le justificatif correspondant
Résidence de l'enfant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

FRERES ET SŒURS

NOM				
Prénom				
Année de naissance				
Etablissement scolaire fréquenté + Ville				

La famille s'engage à signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Fait à

Le

Signature du père

Signature de la mère

ATTENTION : L'inscription ne pourra être effective que sur présentation d'un dossier complet entre le 18 janvier 2021 et le 27 février 2021.

PIECES OBLIGATOIRES :

- Livret de famille (+ copie)
- Carnet de santé (+ copie des pages de vaccination)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (+ copie)
- Taxe d'habitation 2020 (+ copie)
- Pièce d'identité du parent ou de l'administrateur légal (+ copie)

PIECES A JOINDRE :

- En cas d'hébergement : présence obligatoire de l'hébergeant (afin de remplir l'attestation d'hébergement) muni de sa pièce d'identité (+ copie), son justificatif de domicile (+ copie) et sa taxe d'habitation (+ copie). Pour les locataires : fournir un courrier de votre bailleur ou propriétaire acceptant cette sur-occupation. Pour les propriétaires : fournir la taxe foncière. (+ copie)
- En cas de séparation ou de divorce : fournir une photocopie de l'extrait de jugement (si vous possédez ce document) et/ou lettre du conjoint acceptant la scolarisation sur la commune accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.